EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
89/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Convention Commune SAFER

Dans le cadre du renouvellement des Conventions d'Intervention Foncière (CIF), un projet de convention est soumis à l'approbation du conseil municipal par la SAFER.

Après lecture de celui-ci, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE : le projet de convention entre la commune de reillanne et la SAFER

AUTORISE : Madame le Maire à signer ladite convention

DIT : qu'un exemplaire sera annexé à la présente délibération et transmis à la SAFER

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Reillanne, le 7/12/2023 Claire DUFOUR,

MAIRIE de REILLANNE
Alpes de Haute Provence

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_093_2023-DE